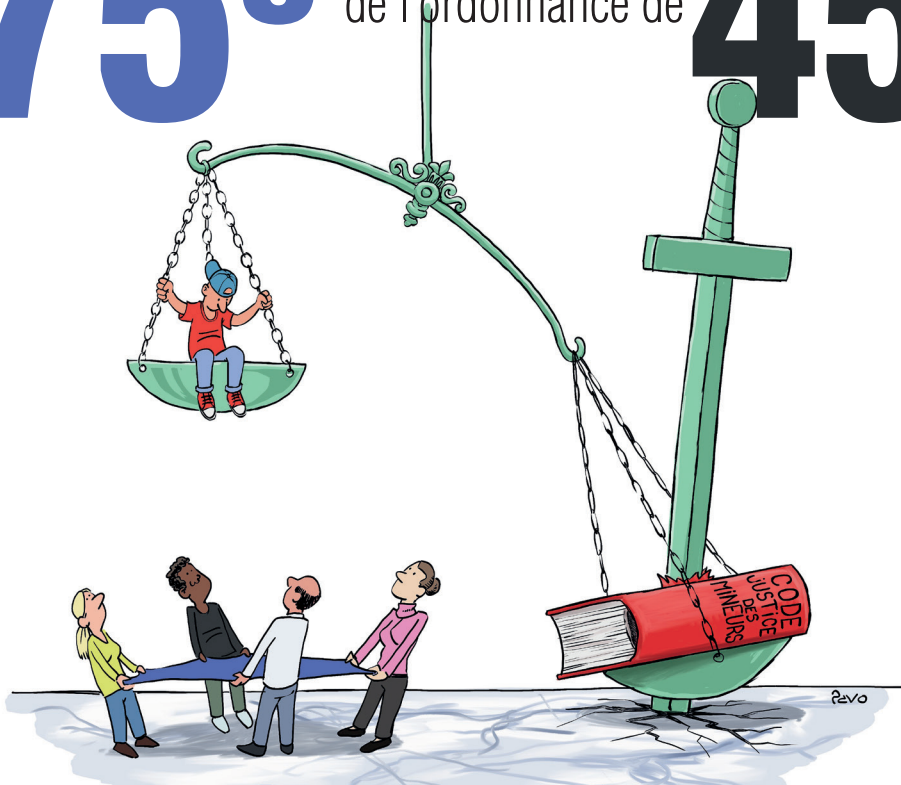


# 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ordonnance de 45



**Ne l'abrogez pas, fêtons la!**  
**Justice des enfants en péril!**

Avec la participation  
du **Théâtre du fil** ;  
de **La fanfare invisible** ;  
de **La gogouette des Z'énervé.e.s** ;  
de **Sylvestre, l'aboyeur** ; des **Tabliers volants** ;  
du **Plug in circus**. Vente de soupe chaude à prix libre.

Collectif  
**#JusticeDesEnfants**

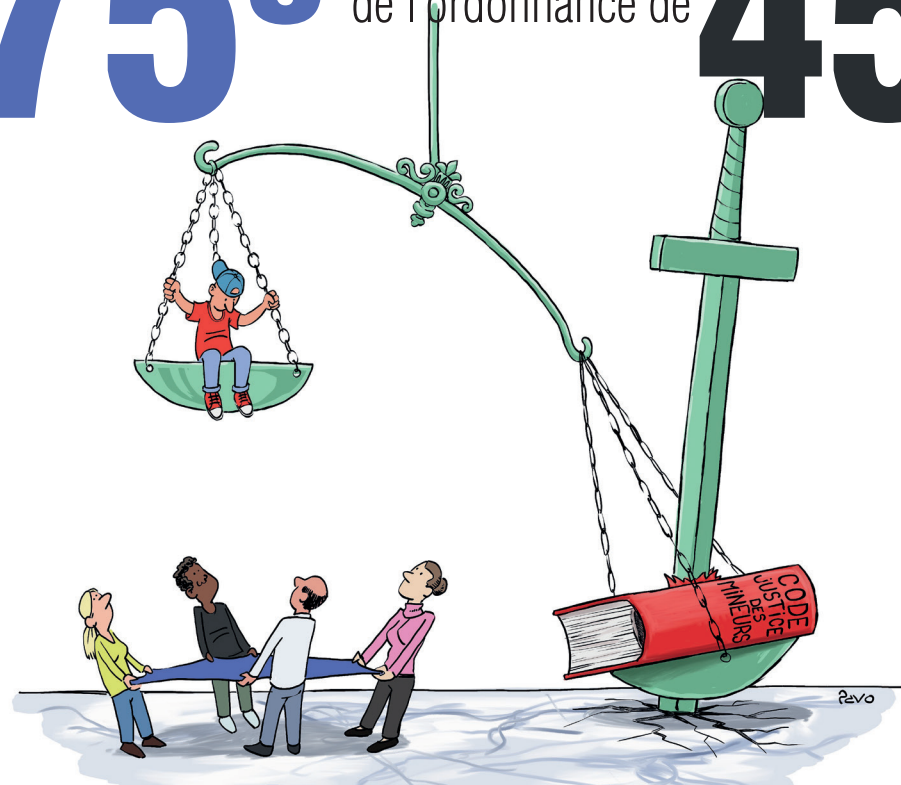
La CGT, DEI France, FCPE 75, FSU, Genepi, Ligue des droits de l'Homme, OIP section française, SAF, SNEPAP-FSU, SNPES-PJJ-FSU, SNUAS-FP-FSU, SNUITER-FSU, Solidaires, Solidaires-Justice, Sud santé sociaux, Syndicat de la magistrature.

**samedi**  
**1<sup>er</sup> février**

Place de la  
République

**de 12h à 16h**

# 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ordonnance de 45



**Ne l'abrogez pas, fêtons la!**  
**Justice des enfants en péril!**

Avec la participation  
du **Théâtre du fil** ;  
de **La fanfare invisible** ;  
de **La gogouette des Z'énervé.e.s** ;  
de **Sylvestre, l'aboyeur** ; des **Tabliers volants** ;  
du **Plug in circus**. Vente de soupe chaude à prix libre.

Collectif  
**#JusticeDesEnfants**

La CGT, DEI France, FCPE 75, FSU, Genepi, Ligue des droits de l'Homme, OIP section française, SAF, SNEPAP-FSU, SNPES-PJJ-FSU, SNUAS-FP-FSU, SNUITER-FSU, Solidaires, Solidaires-Justice, Sud santé sociaux, Syndicat de la magistrature.

**samedi**  
**1<sup>er</sup> février**

Place de la  
République

**de 12h à 16h**

## **La France n'est pas assez riche de ses enfants pour en négliger un seul !**

C'est ce qui a conduit le Conseil national de la Résistance à rédiger l'Ordonnance du 2 février 1945, texte fondateur de la justice des enfants. Ce texte pose le principe de la spécialisation de la justice des enfants par rapport à celle des adultes et la nécessité de donner la primauté aux réponses éducatives.

Au fil du temps, des faits divers et des politiques répressives à l'égard de la jeunesse, cette Ordonnance a subi de nombreuses modifications l'éloignant de ses grands principes.

Des moyens conséquents ont été octroyés aux lieux privatifs de liberté. Alors que la délinquance juvénile n'a pas augmenté depuis 15 ans, il n'y a jamais eu autant d'enfants enfermés que depuis ces dernières années.

Aujourd'hui, le gouvernement entend abroger cette Ordonnance au profit d'un projet de Code de justice pénale des mineurs qui doit être adopté par le parlement avant le printemps dans le cadre d'une procédure accélérée, c'est-à-dire sans réel débat démocratique.

Ce projet vient entériner les politiques existantes et va même au-delà, notamment en réduisant considérablement le temps éducatif et en banalisant le recours aux contrôles, aux peines et à l'enfermement pour les 13/15 ans.

Le collectif #JusticeDesEnfants est totalement opposé à ce projet. Il défend une tout autre idée de la Justice des enfants basée avant tout sur la protection et l'éducation. Ce qui nécessite des moyens.

**C'est pourquoi loin de l'enterrer, nous vous invitons à venir célébrer le 75e anniversaire de cette Ordonnance dans un moment festif et militant**

**Place de la République,  
le 1er février 2020 de 12h à 16h!**

**Nous sommes toutes  
et tous concerné.e.s !**

## **La France n'est pas assez riche de ses enfants pour en négliger un seul !**

C'est ce qui a conduit le Conseil national de la Résistance à rédiger l'Ordonnance du 2 février 1945, texte fondateur de la justice des enfants. Ce texte pose le principe de la spécialisation de la justice des enfants par rapport à celle des adultes et la nécessité de donner la primauté aux réponses éducatives.

Au fil du temps, des faits divers et des politiques répressives à l'égard de la jeunesse, cette Ordonnance a subi de nombreuses modifications l'éloignant de ses grands principes.

Des moyens conséquents ont été octroyés aux lieux privatifs de liberté. Alors que la délinquance juvénile n'a pas augmenté depuis 15 ans, il n'y a jamais eu autant d'enfants enfermés que depuis ces dernières années.

Aujourd'hui, le gouvernement entend abroger cette Ordonnance au profit d'un projet de Code de justice pénale des mineurs qui doit être adopté par le parlement avant le printemps dans le cadre d'une procédure accélérée, c'est-à-dire sans réel débat démocratique.

Ce projet vient entériner les politiques existantes et va même au-delà, notamment en réduisant considérablement le temps éducatif et en banalisant le recours aux contrôles, aux peines et à l'enfermement pour les 13/15 ans.

Le collectif #JusticeDesEnfants est totalement opposé à ce projet. Il défend une tout autre idée de la Justice des enfants basée avant tout sur la protection et l'éducation. Ce qui nécessite des moyens.

**C'est pourquoi loin de l'enterrer, nous vous invitons à venir célébrer le 75e anniversaire de cette Ordonnance dans un moment festif et militant**

**Place de la République,  
le 1er février 2020 de 12h à 16h!**

**Nous sommes toutes  
et tous concerné.e.s !**